



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal
En exercice : 35
Présents : 29
Conseillers excusés et représentés : 3
Conseillers excusés et non représentés : 3

L'an 2026, le lundi 22 juin 2026, à 18h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué mardi 16 juin 2026, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. Stéphane MAZARS, Maire de Rodez.

Conseillers présents (29)

Mesdames BONVALET-YOUNES Sarah, CAYLA Florence, CHAPELLE Pascale, DROMER Eugénie, FERNANDEZ Edwige, LUCAS Sophie, MIQUEL Elodie, MISTRETTA Carole, PEYROUTY Elodie, ROUMEGOUS Virginie, SOUCHARD Karine, VALADIER Agnès, VEZY Camille, VIDAL Sarah.
Messieurs BESSIERE Pierre, BORIES Simon, CABROLIER Kevin, DESTREBECQ Clovis, FILOE Ewan, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIRAUD Emmanuel, MAZARS Stéphane, MONTEILLET Florian, NICOLAS Olivier, RAMONDENC Brice, RAYNAL Fabrice, SMIRNOFF Pierre, TEYSSEDRE Christian.

Conseillers excusés et représentés (3) :

AUSTRUY Fabien	a donné pouvoir à	Camille VEZY
CORTESE Franck	a donné pouvoir à	MISTRETTA Carole
GUY Carine	a donné pouvoir à	BESSIERE Pierre

Conseillers excusés et non représentés (3)

AUGUY-PERIE Nathalie
BULTEL-HERMENT Monique
RENIER Laura

Secrétaire de séance : Ewan FILOE

DELIBERATION N°2026-121 – Déplacement du marché alimentaire hebdomadaire du samedi du boulevard d'Estournel et de la rue Frayssinous vers les places de la cité et Eugène Raynaldy

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-18 ;
Vu l'arrêté municipal permanent n° AG 15/517 « Foires et marchés : règlement » ;
Vu la consultation préalable des organisations professionnelles intéressées en date du 08 juin 2026 ;*

Considérant ce qui suit :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le marché alimentaire hebdomadaire du samedi se tient actuellement sur les places de l'Olmet, place du Bourg, Rue Marie, place Emma Calvé, Place d'Estaing, Rue Frayssinous, Boulevard d'Estournel et Rue du Terral.

Considérant :

- La volonté de renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville et le lien entre chaque espace ;
- La nécessité d'offrir de meilleures conditions d'accueil aux commerçants et aux usagers ;
- L'amélioration de la sécurité et de la circulation sur les boulevards ;
- La consultation préalable des organisations professionnelles intéressées conformément à l'article L.2224-18 du Code général des collectivités territoriales ;

Les organisations professionnelles intéressées ont été consultées en date du 08 juin 2026 et ont émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil municipal de transférer le marché alimentaire du site actuel (Boulevard Estournel et partie de la rue Frayssinous) vers les nouveaux sites (Places de la Cité et Eugène Raynaldy) à compter du 19 septembre 2026.

Les jours et horaires du marché demeurent inchangés

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2026
Délibération N°2026-121

La Commission Ville Responsable et Solidaire a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 32 voix pour :

- approuver le déplacement du marché alimentaire communal vers la place de la cité et la place Eugène Raynaldy ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Signé : Ewan FILOE
Acte dématérialisé

Le Maire
Signé : Stéphane MAZARS
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération
Publiée le 30 juin 2026
Transmise en Préfecture le 30 juin 2026